

COVID-19- Protocole sanitaire mis en place dans le cadre des Accueils collectifs de Mineurs

Source : Protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse du
17.12.2020

Période du 06/01/2021 jusqu'à nouvel ordre

Table des matières

1. Modalités d'accueil en situation covid-19.....	1
2. Nettoyage des locaux	1
3. L'accueil des enfants	1
4. Le fonctionnement	2
5. Les activités	2
6. ANNEXE 1 : Procédure lors de la survenue d'un cas au sein de l'ALP	3

1. Modalités d'accueil en situation covid-19

Le Respect de règles d'hygiène strictes (tousser dans son coude, jeter son mouchoir dans la poubelle, se laver les mains très fréquemment) pour tous.

Le Respect des gestes barrières (garder ses distances, ne pas toucher et serrer la main pour dire bonjour) pour tous.

Le port du masque n'est pas recommandé pour les enfants de moins de 6 ans mais obligatoire pour les plus de 6 ans. **Les parents doivent fournir trois masques à leur enfant de plus de 6 ans.**

Afin d'éviter les manipulations, un casier est donné à chaque enfant à son arrivée. Il y dépose toutes ses affaires personnelles.

Un affichage avec pictogrammes est mis en place afin de faciliter le repérage et l'apprentissage des gestes barrière.

Les mains sont lavées en arrivant, après chaque activité, après le passage aux toilettes, avant et après les repas avec un savon doux adapté, essuies mains à usage unique et poubelles à ouverture non manuelle. A chaque départ du centre les enfants se désinfectent les mains à l'aide du gel hydro alcoolique, les enfants sont encadrés par un adulte.

Il est nécessaire, pour les familles, de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est le mineur qui est concerné.

Ces modalités d'accueil seront soumises à modification selon les directives nationales.

2. Nettoyage des locaux

La Communauté de communes dispose de produits d'entretien conformes aux normes exigées.

Un nettoyage supplémentaire des surfaces à risque est fait plusieurs fois par jour (poignées, bureau, jeux etc.) par les agents.

Le passage aux sanitaires se fera par groupe pour laver ses mains et les toilettes seront désinfectées par l'équipe.

Les salles sont aérées plusieurs fois dans la journée.

3. L'accueil des enfants

Les parents doivent prendre la température de leurs enfants avant le départ pour l'accueil (la température doit être inférieure à 38°C) ;

L'accueil du matin : 7h30 à 9h

Les familles déposent les enfants à l'extérieur des locaux. La directrice viendra chercher les enfants pour les emmener dans leur groupe. Il est nécessaire de respecter le marquage au sol et de patienter le temps d'accueillir les familles. Elles pourront utiliser l'interphone, à condition de se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique mis à leur disposition.

L'accueil du soir : 17h à 18h30

Les familles attendent à l'extérieur pour récupérer leur enfant. Elles pourront utiliser l'interphone, à condition de se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique mis à leur disposition. L'équipe accompagnera l'enfant.

4. Le fonctionnement

Composition de l'équipe PLANETE LIROU à Puisserguier

Directrice : AMAROUCHE Céline

Animateurs (trices) : (2/ groupe de 12 enfants moins de 6 ans

2/ groupe de 18 enfants plus de 6 ans)

Les enfants sont divisés en différents groupes selon leur âge.

Groupe des « petits » (3/4 ans) : 12 enfants en **salle Patouille**

Groupe des « moyens » (4/5ans) : 12 enfants en **salle d'Accueil**

Groupe des « intermédiaires » (6/7 ans) : 18 enfants en **salle d'activité primaire**

Groupe des « grands » (8/12 ans) : 18 enfants en **salle de motricité primaire**

Chaque groupe reste au maximum dans sa salle avec son animateur référent.

5. Les activités

Les activités tiennent compte des gestes barrières. Elles sont organisées en petit groupe d'âges et les groupes sont constitués pour la journée. Les règles de distanciation s'imposent aussi au sein d'un même groupe dans la mesure du possible.

Vigilance sur certains jeux : les jeux à partager tel que jeux de société ou les jeux d'imitation dinette, poupée, garage... seront désinfectés après utilisation ou mis de côté pendant 24 heures.

La pratique des jeux collectifs, du sport collectif et l'usage des jeux extérieurs, est autorisée uniquement par groupes. Les ballons, matériels sportifs seront désinfectés par l'équipe après utilisation.

Les activités manuelles pourront se pratiquer de manière « normale » au sein d'un même groupe.

Des sorties à proximité du centre pourront être organisées, en mini-bus, grand bus ou à pied : bois de Saint Christophe, canal du midi, médiathèque.... Etc

6. ANNEXE 1 : Procédure lors de la survenue d'un cas au sein de l'ALP



Procédure covid-19
MAJ 17/12/20

PROCOLE SYMPTOME COVID-19 AU SEIN D'UN ALSH **LE NOM D'UN CAS CONFIRME NE DOIT JAMAIS ETRE DIVULGUE**

Référente Covid-19 :

Les mercredis : AMAROUCHE Céline Directrice

Les vacances scolaires : ASSISTANT SANITAIRE

En cas de SUSPICION COVID-19 OU DE SYMPTOMES AU SEIN DE L'ALSH CHEZ UN ENFANT DE MOINS DE 11 ANS :

En cas de symptômes (fièvre, toux, perte du goût...) chez un enfant :

- Le référent covid prévient la direction

Le directeur :

- Isole dans un lieu adapté (infirmerie) et donne un masque à l'enfant.
- Prend la température de l'enfant à l'aide d'un thermomètre frontal infrarouge
- Avertis les parents de l'enfant, qui doivent venir le chercher. Son départ est organisé de façon à éviter toute proximité avec les autres mineurs.
- Prévenir les représentants légaux de l'enfant concerné, qu'ils sont invités à transmettre les informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation ou non de l'atteinte par la Covid-19). A défaut d'information, le mineur ne peut revenir dans l'accueil qu'au terme d'un délai de 7 jours.
- Prendre contact avec les responsables scolaires pour partager les informations.
- Rempli le tableau JSVA (ci-joint) à renvoyer sans délai au service Jeunesse, Sports et Vie Associative de la DDCS via cette adresse : ddcs-jsva@herault.gouv.fr
- Alerter l'ARS via les coordonnées suivantes si plus de 3 cas en 7 jours :
ars31-alerte@ars.sante.fr 04 67 07 20 07
- Désinfecter les salles et matériels utilisés par le mineur

En cas de SUSPICION COVID-19 OU DE SYMPTOMES AU SEIN DE L'ALSH CHEZ UN ADULTE OU UN ENFANT DE PLUS DE 11 ANS :

En cas de symptômes (fièvre, toux, perte du goût...) chez un ADULTE :

Le directeur :

- Isole l'adulte concerné et organise son éviction de l'ACM
- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil qu'après avoir fourni un test négatif, réalisé au bout de 7 jours de mise en quarantaine. A défaut d'information, l'encadrant ne peut revenir dans l'accueil qu'au terme d'un délai de 14 jours.

Rempli le tableau JSVA (ci-joint) à renvoyer sans délai au service Jeunesse, Sports et Vie Associative de la DDCS via cette adresse : ddcs-jsva@herault.gouv.fr

- Alerter l'ARS via les coordonnées suivantes si plus de 3 cas en 7 jours :
ars31-alerte@ars.sante.fr 04 67 07 20 07
- Désinfecter les salles et matériels utilisés par le mineur